

REGLEMENT RAID SENON AVENTURE

I - C.N.I.L :

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

II - DROIT À L'IMAGE :

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs de l'évènement, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de l'évènement, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

III – SÉCURITÉ ET CAUSES DE DISQUALIFICATION

Port du casque obligatoire pour le VTT et le Bike & Run.

Port du gilet de sauvetage, du casque VTT et de chaussures pour l'épreuve de Kayak.

Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

Les compétiteurs s'inscrivent sur le Raid Sénon Aventure en ayant pleinement connaissance des risques que le déroulement de l'épreuve peut les amener à courir. Ils s'engagent sous leur pleine et entière responsabilité. Ils dégagent l'organisation de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir avant, pendant ou après ce raid.

La responsabilité de l'organisation ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit et ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de vol, perte de tout objet, matériel ou autre.

Par signature de ce règlement, vous certifiez être capable de nager 50m. Si vous ne savez pas nager, vous devez absolument nous le dire afin que vous soyez exempté des éventuelles épreuves nautiques.

Par la validation de ce règlement sur le site d'inscription, vous vous engagez à respecter **TOTALEMENT** le code de la route y compris en zone urbaine. L'organisation du Raid Sénon Aventure décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le non-respect du code de la route, du règlement, l'abandon de débris, la détérioration de biens publics ou privés sont causes de disqualification et d'exclusion.

La communication de tous renseignements par un accompagnateur sera sanctionnée de pénalités.

L'utilisation de GPS est interdite tout comme l'utilisation d'assistance électrique sur le VTT. Nous faisons confiance à votre esprit sportif.

L'organisation assure une assistance médicale sur le parcours (croix rouge + médecin). Elle se réserve le droit, après consultation du médecin, d'interdire à un concurrent de partir ou de poursuivre la compétition.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si la sécurité n'est pas en place pour la suite du raid. Des bénévoles feront traverser les intersections dangereuses.

Les numéros d'équipes (dossards) doivent être visibles donc mis devant vous en permanence, tout au long du raid. Pensez à prendre des épingles à nourrice pour les fixer.

IV – ASSISTANCE, REPAS ET RAVITAILLEMENT

Vous êtes responsable de votre ravitaillement pendant les étapes. De l'eau est disponible, entre chaque étape, à chaque poste de contrôle. Pensez à prendre de quoi manger durant la journée

Est compris dans le tarif d'inscription, une collation le samedi matin avant le départ ainsi que le dîner chaud du samedi soir. Si vous avez des besoins spécifiques autres que ceux proposés, prenez-les avec vous.

V – CHRONOMÉTRAGE ET CONTRÔLES DE PASSAGE

Le raid est une course aux points obtenus par pointage d'un maximum de balises. En cas d'égalité, vous serez départagés au temps qui sera pris sur le dernier équipier. En cas de litige, le capitaine d'équipe sera prévenu avant la proclamation des résultats.

Le pointage pourra être un contrôle de passage ou un contrôle chronométré. En cas de litige, après avoir écouté la requête, le jury statuera rapidement. Ce jury serait composé de 2 membres du bureau de l'association Raid Sénon Aventure, de l'équipe réclamante et de 3 raideurs tirés au sort n'appartenant pas aux équipes concernées. L'association Raid Sénon Aventure étant en minorité dans le jury, la décision sera sans appel.

L'association Raid Sénon Aventure se réserve le droit de modifier le parcours des équipes retardataires en fermant certaines zones afin de respecter les horaires de l'épreuve ou pour des raisons de sécurité.

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôles, matérialisés par des balises qui doivent être passés obligatoirement en équipe. Des contrôles inopinés peuvent être effectués tout au long du raid.

VI – ABANDON

Le concurrent contraint d'abandonner doit, avec l'aide de son équipier, **prévenir immédiatement par téléphone** une personne de l'organisation afin de vous localiser.

En cas d'abandon, vous êtes responsable de votre matériel. L'organisation vous rapatriera dans les plus brefs délais possibles sur l'aire d'arrivée.

VII – APTITUDE

Chaque coureur doit fournir sa licence de triathlon ou bien un certificat médical portant la mention " Je soussigné(e) Docteur certifie que l'état de santé de M. / Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à la pratique du sport en compétition" datant de moins d'1 ans à la date du raid.

Seuls les licenciés de la Fédération Française de Triathlon sont dispensés de fournir ce certificat.

Merci de nous faire parvenir ce certificat (par ordre de préférence) au plus tard 2 semaines avant le Raid :

1. Soit en le téléchargeant sur le site d'inscription en ligne
2. Soit par mail à raidsenon@gmail.com
3. Soit par courrier à Alain DOSSOT 81, Route de Véron 89100 Rosoy

À réception, au cas où ce document n'est pas valable, l'organisateur préviendra le coureur pour qu'il fournisse un document conforme.

VIII – CONDITIONS D'ANNULATIONS

Toute personne ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical) et le signalant avant le 1er mai 2019 sera remboursé du montant engagé moins 5€ de frais. Toute personne ne pouvant participer à la course pour des raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical) et le signalant avant le 10 mai 2019 sera remboursé de 50% du montant engagé. Passé le 10 mai 2019, aucun remboursement ne sera possible.

IX – MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONSEILLÉ / FOURNI

Obligatoire :

- De quoi écrire sur une feuille de papier
- 1 téléphone portable chargé par équipe (2 c'est mieux)
- 1 VTT par coureur en bon état et bien révisé avec compteur étalonné

- 1 casque par coureur
- 1 boussole avec règle intégrée par équipe (2 c'est mieux)
- 1 couverture de survie par coureur
- De l'alimentation énergétique pour la course
- 1 système d'hydratation par coureur
- Kit réparation VTT Chambres à air, démonte-pneus, pompe...
- 4 épingles à nourrice par coureur pour fixer le dossard

Très fortement conseillé :

- Porte-carte sur vélo pour lire les road books en roulant
- Guêtres
- Vêtement de pluie

Fourni

- Un service de garde sécurisé pour vos clés de voiture.
- Douche pour les concurrents et leur VTT